Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

EIRL Grégory Kisielak

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près de la Cour d'Appel de DOUAI

CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE LILLES FIVES

Siège social : 5 Rue DECARNIN 59800 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

2 Rue Saint Michel – Résidence Saint Michel 59500 DOUAI
Tél. 03.27.88.65.16 – Fax. 03.27.87.33.76
SIRET 525 261 046 00011

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE LILLE FIVES
Association
Siège social : 5 Rue DECARNIN
59800 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'association de CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE LILLES FIVES

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE LILLES FIVES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui m'ai applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2 Rue Saint Michel – Résidence Saint Michel 59500 DOUAI
Tél. 03.27.88.65.16 – Fax. 03.27.87.33.76
SIRET 525 261 046 00011

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux résultats de l'année 2025, susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE LILLES FIVES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE LILLES FIVES ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DOUAI, le 29 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
Gregory KISIELAK



DocuSigned by:
Gregory KISIELAK
84E27A52BF30414...

2 Rue Saint Michel – Résidence Saint Michel 59500 DOUAI
Tél. 03.27.88.65.16 – Fax. 03.27.87.33.76
SIRET 525 261 046 00011

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

rydge.fr

Grégory KISIELAK
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Centre de Santé de Lille Fives



31/12/2025

Ce document contient 8 pages

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Centre de Santé de Lille Fives

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1 Comptes annuels 3

1.1 Bilan Actif 4

1.2 Bilan Passif 5

1.3 Compte de résultat 6

2 Annexe 8



Centre de Santé de Lille Fives

Comptes annuels



Grégory KISIELAK
Commissaire aux Comptes

RYDGE CONSEIL

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan Actif

Centre de Santé de Lille Fives

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
		Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes	11 691	11 691		0
		TOTAL	**11 691**	**11 691**		**0**
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	95 991	87 268	8 722	10 626
		TOTAL	**95 991**	**87 268**	**8 722**	**10 626**
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 305	1 305		
		TOTAL	**1 305**	**1 305**		
		Total (II)	**108 988**	**100 265**	**8 722**	**10 626**
Actif circulant		Stocks et en cours				
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	80 406		80 406	72 872
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	112 247		112 247	67 543
		Charges constatées d'avance	7 764		7 764	3 330
		TOTAL	**200 419**		**200 419**	**143 746**
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	127 165		127 165	185 712
		Total (III)	**327 584**		**327 584**	**329 459**
		Frais d'émission des emprunts (IV)				
		Primes de remboursement des emprunts (V)				
		Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**436 572**	**100 265**	**336 307**	**340 085**

Renvois

(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Edité à partir de Loop V5.47.0



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan Passif

Centre de Santé de Lille Fives

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	40 784	40 784
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Report à nouveau	-36 121	-87 559
	dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Excédent ou déficit de l'exercice	-60 046	51 437
	dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Situation nette (sous-total)	**-55 383**	**4 662**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**-55 383**	**4 662**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 639	123 673
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	270 051	211 749
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	**391 690**	**335 422**
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**336 307**	**340 085**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Grégory KISIELAK Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V5.47.0

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Compte de résultat

Centre de Santé de Lille Fives

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales		
	Ventes de prestations de service	1 276 700	1 154 138
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	406 033	438 847
	dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 600
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	3 194	
	Total des produits d'exploitation (I)	**1 685 929**	**1 594 586**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	284 387	215 085
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	76 743	75 775
	Salaires	991 933	911 792
	Cotisations sociales	389 867	334 568
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 485	5 844
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	734	231
	Total des charges d'exploitation (II)	**1 748 152**	**1 543 297**
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-62 223**	**51 288**
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 346	2 543
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	**2 346**	**2 543**
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 305
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		**1 305**
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 346**	**1 238**
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-59 877**	**52 526**

Grégory KISIELAK Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V5.47.0

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Compte de résultat

Centre de Santé de Lille Fives

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		
Charges exceptionnelles (VI)	Total		1 089
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V - VI)		-1 089
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	169	
Total des produits (I + III + V)		1 688 275	1 597 129
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 748 321	1 545 691
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-60 046	51 437
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Grégory KISIELAK
Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V5.47.0

Centre de Santé de Lille Fives

Annexe



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°14 00024167 01, au capital social de 36.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025





RYDGE Conseil
Ce rapport contient 18 pages

Éclairer
Entreprendre
Réussir

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	5
5.1	Principes généraux	5
5.1.1	Changements de méthode comptable	5
5.1.2	Changements d'estimation	6
5.1.3	Corrections d'erreurs	6
5.2	Dérogations	7
5.3	Principales méthodes comptables	7
6	Informations relatives aux postes du bilan	8
6.1	Actif immobilisé	8
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
6.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	10
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	Précisions sur d'autres créances	11
6.2.2	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif	11
6.3	Fonds propres	11
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	11
6.3.2	Fonds propres sans droit de reprise	12
6.3.3	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	12
6.3.4	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	13
6.4	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	13
6.4.1	État des échéances des créances	13
6.4.2	État des échéances des dettes	14
7	Informations relatives au Compte de résultat	14
7.1	Produits du compte de résultat	14
7.1.1	Ventes de biens et services	14
7.1.2	Produits de tiers financeurs	14
7.2	Charges du compte de résultat	16
7.2.1	Honoraires des commissaires aux comptes	16
8	Informations relatives à l'effectif	16



© RYDGE Conseil

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	17
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	17
9.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	17
9.2	Rémunération des dirigeants	17



© RYDGE Conseil

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet, avec la collaboration des usagers, de mettre en œuvre un ensemble de services et réalisations collectives, à caractère culturel, éducatif, sanitaire et social ouvert à tous.

Elle met à la disposition de la population des services répondant à leurs besoins de santé, dans une étroite collaboration entre les différents professionnels du Centre en développant un travail en réseau avec les partenaires locaux.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Service de professionnels de santé tels que infirmiers, médecins, psychologues, addictologues, …
- Service de professionnels de l'aide à domicile.

Les activités de l'association peuvent être pratiquées au sein des locaux de celle-ci, au domicile des patients, ou encore en itinérance grâce à un camion équipé.

Le public visé est principalement un public précaire.

Cette activité est exercée dans le périmètre de la Métropole de Lille.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : L'association a employé un effectif moyen de 22 ETP en 2025,
- Immobilier : L'association bénéficie de la mise à disposition d'un local pour les consultations et pour les fonctions supports,
- Véhicule : L'association détient un camion aménagé permettant d'effectuer des interventions en itinérance.



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques, postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, du règlement ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changements de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

/ Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 1 600 € et concerne les opérations suivantes :

/ Remboursements de frais de formation du personnel pour un montant de 1 600 €.

À la suite de la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

/ Les remboursements de frais de formation du personnel sont comptabilisés en 2025 pour un montant 3 840 € au compte 6184 « Frais de Formation du Personnel », et donc directement en déduction du poste « Autres achats et charges externes ».

/ Les pénalités et amendes précédemment comptabilisées en 2024 en charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles ». Leur montant global s'élève à 1 089 €.
Les pénalités et amendes sont comptabilisées en 2025 pour un montant de 483 € au compte 6582 « Pénalités et amendes fiscales », et donc au poste « Autres charges ».

— Au niveau du bilan :

/ Les charges constatées d'avance s'élevaient à 3 330 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1, les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 7 764 € et sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Les comptes présentés n'appliquent aucune des méthodes « optionnelles » parmi celles proposées par le règlement 2014-03.



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,

Grégory KISIELAK
Commissaire aux Comptes

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brute début	Augmentations	Diminutions (C)		Valeur brute fin
		(A)	(B)	Sorties	Virements	(D)
Immobilisations incorporelles	Concessions, brevets et droits similaires	11 691 €				11 691 €
Total I		11 691 €				11 691 €
Immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 970 €				7 970 €
	Installations générales, agencements aménagements divers	64 877 €				64 877 €
	Matériel de transport	4 851 €				4 851 €
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 993 €	2 300 €			18 294 €
Total II		93 691 €	2 300 €			95 992 €
Immobilisations financières	Prêts et autres immobilisations financières	1 305 €				1 305 €
Total III		1 305 €				1 305 €
Total général		106 688 €	2 300 €			108 988 €

Les augmentations de l'exercice sont relatives à l'acquisition de 3 téléphones pour 2 300 €.



-

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
		Dotations	Sorties	Virements	
Concessions, brevets et droits similaires	11 691 €			0	11 691
Immobilisations incorporelles	**11 691**			**0**	**11 691**
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 636	1 548		510	5 673
Installations générales, agencements aménagements divers	64 568 €			-309	64 877
Matériel de transport	2 021	970		81	2 910
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 839 €	1 968		-1	13 808
Immobilisations corporelles	**83 064**	**4 486**		**281**	**87 269**
Total	**94 756**	**4 486**		**281**	**98 960**

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

	Mode	Durée
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	4 à 5 ans
Installations générales, agencements aménagements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Grégory KISIELEWSKI Commissaire aux Comptes

6.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Dépréciation	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Immobilisations financières	1 305 €			1 305 €
TOTAL	**1 305**			**1 305** €
Répartition des dotations et reprises :				
Financières	*1 305 €*			*1 305 €*

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

6.2 Actif circulant

6.2.1 Précisions sur d'autres créances

Les autres créances sont composées principalement de subventions à recevoir pour 104 470 €.

6.2.2 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges d'avance s'élèvent à 7 765 € et concernent des charges d'exploitation.

6.2.3 Dépréciation de l'actif circulant

Néant

6.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	40 785 €				40 785 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Report à nouveau dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-87 559 €	51 437 €			-36 122 €
Excédent ou déficit de l'exercice dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	51 437 €	-51 437 €	-60 047 €		-60 047 €
Situation nette	**4 663 €**		**-60 047 €**		**-55 384 €**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**4 663 €**		**-60 047 €**		**-55 384 €**

6.3.2 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consomptibles. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

6.3.3 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

6.3.4 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	-60 047 €	51 437 €
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		
= Excédent ou déficit effectif global	**-60 047 €**	**51 437 €**
Dont résultat effectif sous gestion propre	-60 047 €	51 437 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

6.4 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

6.4.1 État des échéances des créances

Etat des échéances des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 305 €		1 305 €
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances clients et comptes rattachés	80 407 €	80 407 €	
	Autres créances	112 248 €	112 248 €	
	Charges constatées d'avance	7 765 €	7 765 €	
TOTAUX		**201 724 €**	**200 419 €**	**1 305 €**



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

6.4.2 État des échéances des dettes

Etat des échéances des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	121 639 €	121 639 €		
Dettes fiscales et sociales	270 052 €	270 052 €		
TOTAL	**391 691 €**	**391 691 €**		

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Ventes de biens et services

Le montant des prestations de services se décompose ainsi :

	Montant
Honoraires A.M.I	908 981 €
Honoraires médecine générale	63 145 €
Prestations SAAD	146 482 €
Honoraires autres	158 093 €
Total	**1 276 701 €**



7.1.2 Produits de tiers financeurs

7.1.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.2.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

7.1.2.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

7.1.2.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Etat	Région	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation	219 170 €	67 995 €	97 179 €	4 837 €	16 853 €
Subvention d'investissement					

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	HMGK
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 840 €
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	**3 840 €**

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Catégorie	Personnel salarié
Cadres	9
Non cadres	29
Total	38



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

9.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas les engagements dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans,
- Taux d'actualisation : 3,98 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,00 %
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise un taux de turnover moyen,
- Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte de la table de mortalité 2019-2021 officielle de l'Insee qui distingue hommes et femmes.
- Le taux de cotisations sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 45,00 %.

Ainsi, selon ces hypothèses, les engagements de retraite non provisionnés s'élèvent à 19 302 € en fin d'année 2025.

9.2 Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit notamment la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Une réponse ministérielle du 28 février 2008 précise que les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. En effet, cela reviendrait à divulguer la rémunération de certains salariés, informations considérées comme confidentielles.



Docusign Envelope ID: 2E0A3EE4-468D-88DE-806F-FBC25DD8AD1B

dans vos différents projets professionnels.

RYDGE
CONSEiL



Éclairer
Entreprendre
Réussir

rydge.fr

RYDGE Conseil

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 000 000 €, ayant son siège social sis Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National